

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffier du Tribunal de commerce
Cité Judiciaire Rue du Gal Fabvier - BP 30 108 - 54003 - NANCY Cedex
Téléphone : 0383280692

Numéro du DEPOT : 2003.3171
Date du DEPOT : 29 Septembre 2003

Ce dépôt concerne la société :

3GBOOSTER
PLACETTE CARNAC - 22, RUE DE VANNES
54180 - HEILLECOURT

Forme juridique : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
R.C.S. : NANCY B 433229622
N° de gestion : 2000 B 0673

Nous Greffier du Tribunal de Commerce avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 25 Avril 2003

Objet du dépôt :

CHANGEMENT DE PRESIDENT



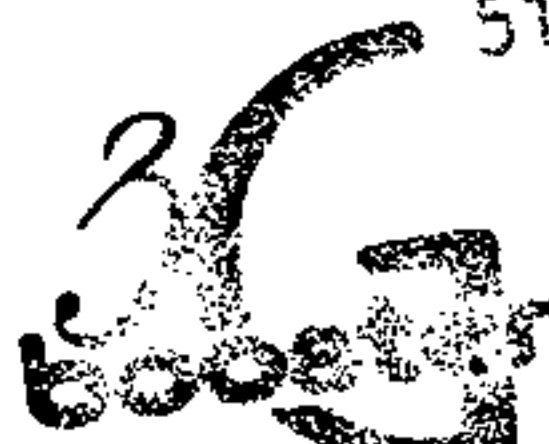
à Nancy le 7 Octobre 2003
Le Greffier

Coût insertion Bodacc
Emoluments : 5,05
I.N.P.I. : 5,90
Frais de poste : 1,00
Total H.T. : 6,05
T.V.A. : 1,19
Total T.T.C. : 13,14
Facture acquittée

Déposant :

SOCOMEX NOIRCLERE
24 RUE LEON TONNELIER
54000 - NANCY

Référence :

 51 bd d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. 03.83.30.79.94
Fax 03.83.30.99.74
SAS au capital de 38120 EUR
RCS NANCY B 433 229 822
APE 741 G

SAS 3G BOOSTER
Société à Responsabilité Limitée
Capital social 38.120 €
Siège social: placette CARNAC
22, rue de Vannes
54180 HEILLECOURT
RCS NANCY B 433 229 622

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt du 29 SEP. 2003

R.C.S. N° 00... B 673

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25/04/2003**

Le 25 Avril 2003 à 9 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 13, Allée de Longchamps à VILLERS-LES-NANCY (54600), sur convocation de la SCP BAYLE GEOFFROY, Administrateur Provisoire désigné à ces fonctions par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nancy en date du 18/04/2003 avec mission de gérer et administrer la société pour une durée de 2 mois.

Sont présents ou représentés:

Monsieur Stéphane GEGOUT,

Monsieur Stéphane GRANDATI,
Assisté de Maître BARBAUT

Monsieur Frédéric ARNAUD,

Madame Servane CLAUDEL,

Monsieur Rabah DEROUICHE,

Monsieur Frédéric PY,
Assisté de Maître BERNA

Convocation a été adressée à Monsieur le Commissaire aux Comptes, copie de la correspondance reçue étant annexée au présent procès-verbal.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

En présence de M. NOLR CLERE, expert-comptable
SG - SC

Monsieur GRANDATI préside la séance en sa qualité d'actionnaire ayant sollicité la désignation de l'administrateur provisoire auprès du Tribunal de Commerce de Nancy.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La feuille de présence, émargée à l'entrée en séance par chaque associé.
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée:

- nomination d'un nouveau président suite à la révocation de Monsieur PY de ses fonctions en date du 12/04/2003 ;
- situation actuelle et perspectives d'avenir de la société
- questions diverses

Le Président ouvre la discussion.

Après échange de vues, le Président soumet les résolutions suivantes au vote de l'Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Sur la nomination d'un nouveau président suite à la révocation de Monsieur PY de ses fonctions en date du 12/04/2003.

L'Assemblée Générale, décide après avoir pris connaissance de la candidature de M^r Stéphane Gégart, M^r Stéphane Gégart est désigné à compter de ce jour en qualité de Président de la SAS / 36 Booster à compter de ce jour pour une durée de 3 mois, renouvelable. M^r Gégart accepte ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SG AP . SG

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la situation actuelle et perspectives d'avenir de la société 3G BOOSTER. Au vu des éléments remis, la situation est particulièrement préoccupante, l'actif disponible ne permet pas de faire face aux dettes à savoir :

80.000 € de dettes (seule liste possible).
hors comptes courants actionnaires -
hors dettes bancaires (décaissement, emprunt).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M^r Gégout sollicitera dans le prochain pas l'ouverture d'un redressement judiciaire auprès du TCJ de Nancy.
TROISIEME RESOLUTION. C'est résolution est adoptée à l'unanimité

Sur les questions diverses.

M^r Py indique qu'il envisage de démissionner et adressera sa démission à la société 3G Booster de son poste de travail.
Les actionnaires prêteront leur accord à cette démission à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

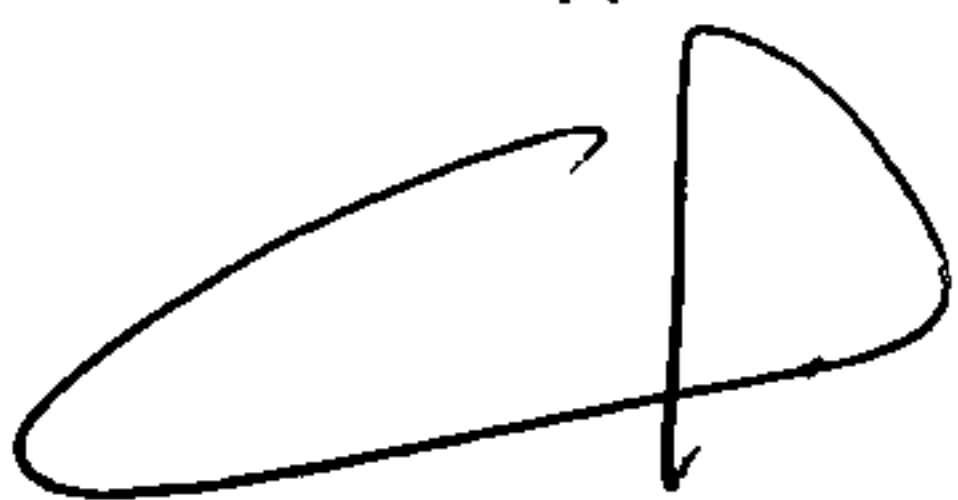
M^r BARBAUT donne à M^r Gégout, le chèque de règlement de 15.000 €, émis par M^r Py valant acompte sur le remboursement du compte courant débiteurs.

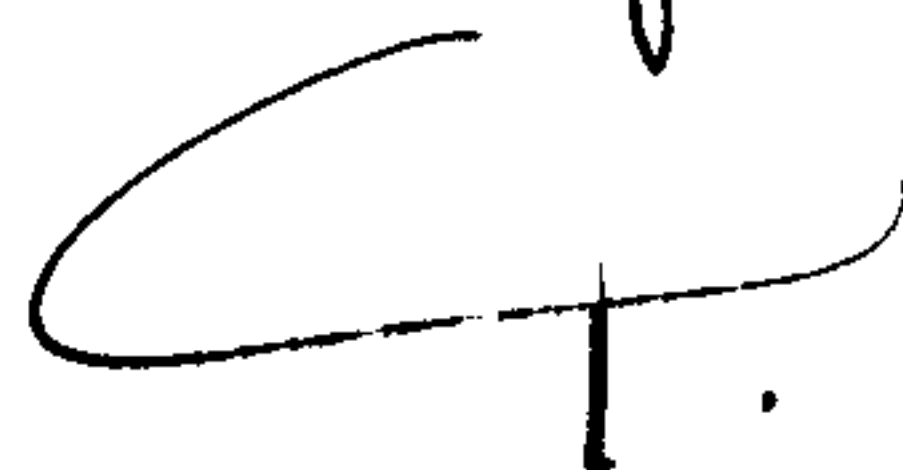
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur GRANDATI porteur d'un extrait des présentes en vue d'accomplir les formalités légales.

GEGOUT Stéphane.

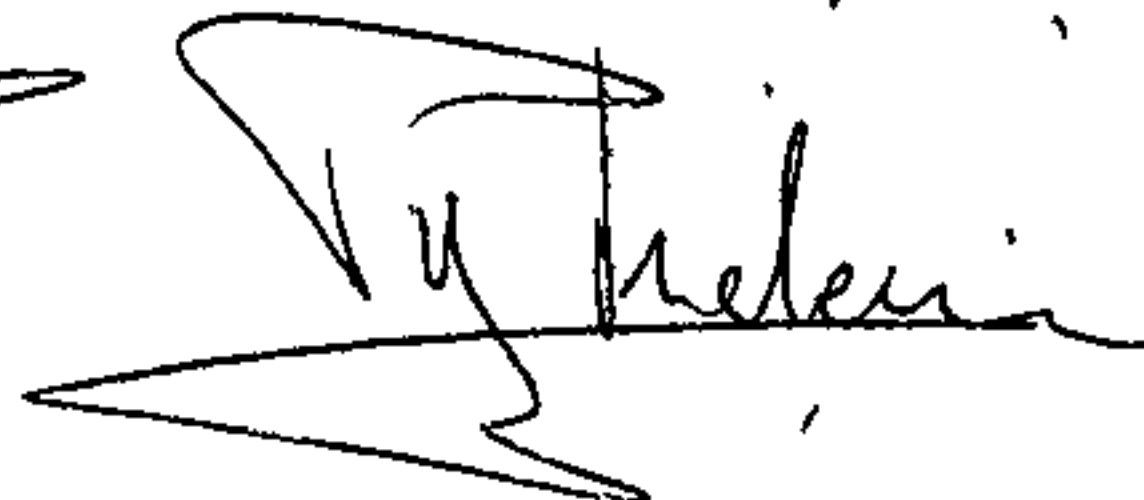
Plus rien n'étant à délibérer et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à M
heures. AS .

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés pour servir et valoir ce que de droit.

M. Gellin


M. Gellin


Stéphane GÉGOUE


Frédéric PY


GRANDATI Stéphane
